



MéGO!

Site de Bourg-Blanc

Installation de traitement de déchets de mégots de cigarettes

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Résumé Non Technique de l'étude de dangers

PJ N°49 – RNT EDD



Risques Industriels | Environnement | Sécurité / Santé
Carré Rosengart, 16 quai Armez, 22000 SAINT-BRIEUC
02 96 65 79 31 | contact@neodyme.bzh | www.neodyme.bzh

FICHE SIGNALÉTIQUE

Porteur du projet

Raison sociale :	MéGO!
Adresse du siège social :	1 rue Gustave Eiffel - 29860 BOURG-BLANC
Représentant :	Bastien LUCAS Gérant

Site

Raison sociale :	MéGO!
Localisation du site :	ZA Breignou Coz - 29860 BOURG-BLANC
Activité exercée :	Installation de traitement de déchets de mégots de cigarettes

Document

Référence :	R21013C
Titre du rapport	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Pièce jointe n°49 - Résumé non technique de l'Etude de Dangers

Version	Date	Nature des modifications
a	10/03/22	Version initiale

LISTE DES INTERVENANTS

Bureau d'Etudes Conseil



NEODYME Breizh
 Carré ROSENGART – 16 quai Armez
 22000 SAINT-BRIEUC
 Tél. : 02 96 65 79 31 – contact@neodyme.bzh
www.neodyme.bzh

Rédacteur(s)	Rachelle LE BOURHIS	Ingénieure d'études
--------------	---------------------	---------------------

Approbateur	Sylvain GRIAUD	Directeur
-------------	----------------	-----------

SOMMAIRE

Rappel des principales caractéristiques du projet.....	3
Présentation succincte de la méthodologie de l'étude de dangers.....	4
Analyse préliminaire des risques.....	6
Evaluation des scénarios de l'APR.....	6
Analyse Détaillée des Risques.....	10
Mesures de prévention et d'intervention.....	13
Conclusion	14

LOCALISATION DU PROJET

La société MéGO! exploite depuis 2017 une installation de traitement et de recyclage de mégots de cigarettes localisée au sein de la ZA dite de Breignou Coz sur la commune de Bourg-Blanc. Le volume de traitement se situe aux alentours de 60 tonnes/an soit environ 0,2 tonnes/jour (250 jours par an).

L'objet du présent dossier de demande d'autorisation environnementale est de régulariser la situation administrative du site MéGO ! de Bourg-Blanc au regard de l'évolution de son classement applicable au titre des ICPE. Le présent dossier n'est pas lié à des modifications engagées sur l'activité ni sur les installations de l'établissement qui resteront à moyens constants.

RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

L'unique activité mise en œuvre sur le site consiste à la réception et la valorisation des déchets de mégots de cigarette issus de la collecte opérée par la société MéGO! auprès de ses clients. Le volume de traitement est de 60 t/an soit 0,2 t/j (250 jours par an).

Les déchets réceptionnés sont et seront uniquement des mégots de cigarette. Ceux-ci ont pour vocation à être triés et valorisés sur le site. L'objectif de la valorisation est de récupérer l'acétate de cellulose : matière plastique qui constitue 60 % de la composition des filtres de cigarettes. L'acétate de cellulose est nettoyé puis transformé en objets plastiques.

L'exploitation consiste donc à réceptionner des déchets, à les entreposer pour regroupement dans l'attente du procédé de valorisation mis en œuvre.

Pour réaliser cette activité, une partie des surfaces du site est destinée à l'entreposage temporaire des déchets, en attente de valorisation. Toutes les aires d'entreposage sont présentées en détail au sein du paragraphe suivant.



Les mégots sont d'abord triés manuellement, afin de retirer les éléments indésirables, puis une étape de tamisage et de broyage permet de séparer la fraction cendres/papier/tabac des filtres. Ceux-ci sont ensuite lavés à l'eau avant d'être séchés et à nouveau broyés, en vue de l'étape de compression.

Des aires de stockage de déchets sont associées à l'activité.

Entièrement enrobées d'une surface de 415 m² et un bâtiment d'exploitation unique de 250 m², mitoyen à l'Est. La mitoyenneté est équipée d'un mur coupe-feu (absence de débords en toiture).

L'ensemble du terrain est entièrement clos, équipé d'une clôture de 2m de hauteur et d'un portail. Les issues sont fermées en dehors des heures d'ouverture.

Les aires extérieures accueillent les voies de circulation, ainsi que les aires de stockages suivantes :

Un container maritime de stockage des déchets de mégots de cigarette en bacs de 1 m³, pour un volume de stockage de 16 m³ ;

Un local (abri métallique) de stockage des boues de traitement des eaux dans 2 fûts métalliques sur rétention,

Une aire de stockage de déchets de filtres neufs en palettes filmées et bâchées pour les protéger des intempéries, d'un volume de 30 m³.

Le bâtiment d'exploitation qui accueille l'unité de tri/valorisation des déchets de mégots de cigarette se décompose en zones distinctes suivantes :

- la zone de réception et de stockage temporaire des déchets mégots de cigarette intégrant :
- la zone de tri et de tamisage des déchets;

- la zone de traitement des déchets (broyage et dépollution) intégrant :
- une zone de stockage de matières dépolluées (mégots dépollués sec et filtres vierge sec);
- la zone de transformation des déchets ;
- le laboratoire.

PRESENTATION SUCCINCTE DE LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE DE DANGERS

En vertu de l'article L. 181-25 du Code de l'Environnement le dossier de demande d'autorisation environnementale doit de façon obligatoire pour les projets relevant des ICPE contenir une Étude de Dangers (EDD). Le contenu de cette EDD est, depuis la réforme de l'autorisation environnementale, défini au point III de l'article D.181-15-2 de ce même code.

En vertu de cet article, l'Étude de Dangers a pour objectif d'apporter les éléments permettant de justifier que le projet permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation.

Dans le détail, le contenu du dossier d'Étude de Dangers se compose des principales parties suivantes :

- l'identification et caractérisation des potentiels de dangers internes et externes, réflexion sur leur réduction et démarche de maîtrise des risques
- l'Analyse Préliminaire des Risques qui constitue la partie centrale de l'étude réalisée autour d'un groupe de travail, qui vise à l'identification des phénomènes susceptibles d'être à l'origine d'un risque et qui seront détaillés dans les étapes suivantes ;
- la quantifications des scénarios de dangers retenus à l'issue de l'APR ;

- l'analyse détaillée des risques (ADR) qui vise à détailler, le cas échéant, les scénarios qualifiés comme des accidents majeurs au terme de la quantification ;
- le détail des mesures de prévention et d'intervention contre les effets des phénomènes de dangers mises en place au sein de l'établissement.

- le potentiel de pollution accidentelle par déversement lors d l'activité de nettoyage à l'eau des mégots, de traitement de l'eau et du stockage de boues issues du traitement de l'eau;
- le potentiel de danger représenté par le stockage des substances dangereuses.

IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES POTENTIELS DE DANGERS

Potentils de dangers liés aux phénomènes naturels

Aucun risque lié aux phénomènes naturel n'est retenu comme évènement initiateur dans l'analyse de risques présentée plus loin dans ce document.

Potentils de dangers liés aux phénomènes externes non naturels

Parmi les potentiels de dangers externes liés aux activités humaines, aucun n'est retenu comme évènement initiateur dans l'analyse de risques présentée plus loin dans ce document.

Potentils de dangers liés à l'exploitation du site

Concernant les potentiels de dangers internes à l'établissement MéGo!, la présentation et l'analyse indiquent que les principaux dangers concernent :

- le potentiel combustible des déchets notamment des déchets mégots de cigarette et acétate de cellulose ;

Accidentologie sectorielle et particulière

Les installations et activités en lien avec la gestion des déchets sont communément confrontés à des événements industriels accidentels et notamment à des départs de feu suivis ou non d'incendies.

Ces événements sont le résultat des potentiels de dangers de la majorité des déchets et notamment de leur combustibilité qui varie dans d'assez forte proportion selon leurs natures.

Dans un second temps, des phénomènes dangereux de pollution des compartiments air (dégagement de fumées), eau et sol (production d'eaux d'extinction, déversements accidentels, rupture de contenants, etc.) viennent également enrichir cette accidentologie.

La quasi-totalité des accidents survenus s'explique par l'un des événements suivants :

- perte de contrôle de procédé (réaction d'auto-inflammation, réaction d'incompatibilité),
- défaut matériel (panne, court-circuit, usure...).

En général, ces dérives trouvent leur source dans des interventions humaines inadaptées.

L'accidentologie ainsi proposée et analysée est, tout à fait, adaptée pour servir à l'analyse des risques et aux choix de mesures de maîtrise des risques du site d'étude.

Ces similitudes ont été un point important pour la réflexion menée dans le cadre

de l'Analyse Préliminaire des Risques proposée par la suite.

L'accidentologie particulière est inexistante étant donné la nouveauté du process et de l'activité.

ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

L'objectif de l'analyse préliminaire des risques (APR) est de vérifier si ces risques sont bien maîtrisés. Pour cela, elle doit permettre :

- d'identifier les situations dangereuses,
- de rechercher les causes et les conséquences de ces situations dangereuses,
- d'évaluer chacun des enchaînements pouvant conduire à un scénario majeur (niveau de probabilité, niveau de gravité, et leur résultante : la criticité),
- de sélectionner, selon la pré-cotation du risque, les scénarios nécessitant une quantification de leur intensité.

A l'issue de l'analyse préliminaire des risques, sur 11 scénarios identifiés, le principal risque identifié est le risque d'incendie. Ce phénomène aurait pour conséquence l'émission de fumées et la production d'eaux d'extinction.

Tableau 1 : Positionnement des scénarios d'accident par niveau de risque

Risque négligeable	/
Risque tolérable	2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 10 ; 11
Risque important	1 ; 3 ; 5 ; 7 ; 9 ;
Risque intolérable	/

D'après la synthèse de l'analyse préliminaire des risques, 3 scénarios sont à quantifier, soit parce qu'ils sont classés à risque important, soit parce qu'ils sont susceptibles de provoquer des effets dominos ou des effets à l'extérieur du site en première approche (qualitative). Ces scénarios sont les suivants.

Tableau 2 : Scénarios de dangers retenus au terme de l'Analyse Préliminaire des Risques

N° pour la suite de l'étude	Description du scénario	Scénario
Sc 1	Incendie du stockage tampon de déchets de mégots de cigarette (zone 1)	3
Sc 2	Incendie du stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 2)	5
Sc 3	Incendie du stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 3)	1
Sc 4	Incendie du stockage de matières dépolluées	9
Sc 5	Incendie du stockage de filtres neufs	7

EVALUATION DES SCENARIOS DE L'APR

Les scénarios retenus au terme de l'analyse préliminaire des risques ont été quantifiés avec pour but de déterminer les scénarios qui peuvent avoir un impact sur la protection des intérêts autour du site.

Evaluation des effets thermiques

La quantification des phénomènes dangereux de type incendie est synthétisée ci-

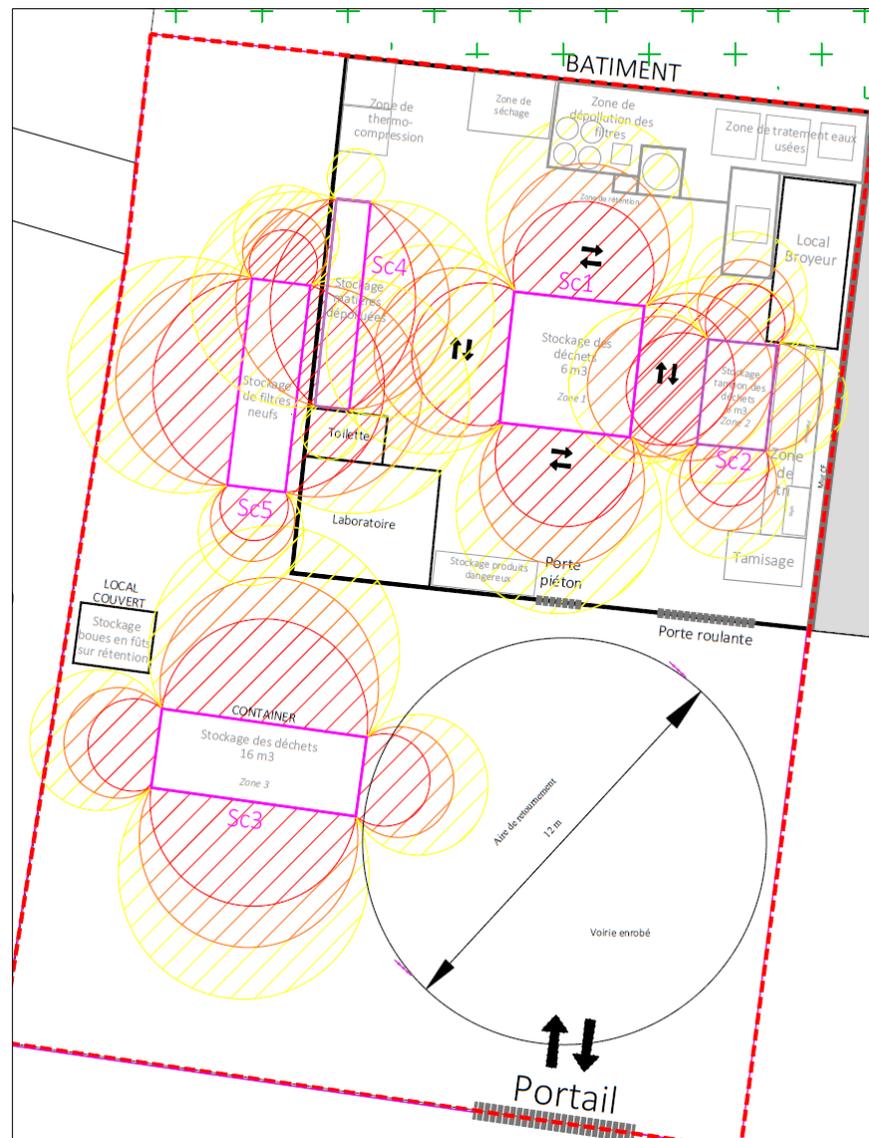
après par scénario en utilisant les tracés des distances d'effets thermiques représentant :

- les effets irréversibles sur l'homme (effets de 3 kW/m² en vert),
- les effets létaux sur l'homme (effets de 5 kW/m² en jaune),
- les effets létaux significatifs sur l'homme (effets de 8 kW/m² en orange).

A ce stade, 3 scénarios nécessitent d'être étudiés en analyse détaillée des risques, leurs effets impactant l'extérieur des limites de propriété de l'établissement MéGO! de BOURG-BLANC :

- Sc 2 : Incendie du stockage tampon de déchets de mégots de cigarette (zone 2)
- Sc 3 : Incendie du stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 3)
- Sc 5 : Incendie du stockage de filtres neufs.

Des effets domino sont recensés sur le site d'étude pour 4 scénarios : Sc1, Sc2, Sc4, Sc5.



Synthèse de l'évaluation en intensité des scénarios retenus en APR

Le tableau ci-après présente la synthèse des résultats pour l'ensemble des scénarios d'accident étudiés.

Tableau 3 : Synthèse de la quantification de l'intensité des scénarios retenus en APR

Fiche scénario	Numéro de scénario de l' APR	Equipement considéré	Phénomène dangereux			Effets significatifs à l'extérieur du site				Prise en compte des effets domino*		Impact environnemental	Scénario retenu en ADR
			Description de la situation dangereuse	Effet thermique	Description du phénomène modélisé	Effets irréversibles	Effets létaux	Effets létaux significatifs	Impact hors des limites de site ?	Effet domino générant un nouveau scénario	Equipements impactés par un effet domino éventuel		
Sc 1	3	Stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 1)	Départ de feu sur le stock de déchets de mégots de cigarette (zone 1)	X	Incendie du stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 1)	Oui	Non	Non	Oui	Oui	-	Sans objet	Non
Sc 2	5	Stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 2)	Départ de feu sur le stock de déchets de mégots de cigarette (zone 2)	X	Incendie du stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 2)	Non	Non	Non	Non	Oui	-	Sans objet	Oui

Fiche scénario	Numéro de scénario de l'APR	Equipement considéré	Phénomène dangereux			Effets significatifs à l'extérieur du site				Prise en compte des effets domino*		Impact environnemental	Scénario retenu en ADR
			Description de la situation dangereuse	Effet thermique	Description du phénomène modélisé	Effets irréversibles	Effets létaux	Effets létaux significatifs	Impact hors des limites de site ?	Effet domino générant un nouveau scénario	Equipements impactés par un effet domino éventuel		
Sc 3	1	Stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 3)	Départ de feu sur le stock de déchets de mégots de cigarette (zone 3)	X	Incendie du stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 3)	Oui	Non	Oui	Oui	Non	-	Sans objet	Oui
Sc 4	9	Stockage de matières dépolluées	Départ de feu sur le stock de matières dépolluées	X	Incendie du stockage de matières dépolluées	Non	Non	Non	Non	Oui	-	Sans objet	Non
Sc 5	7	Stockage de filtres neufs	Départ de feu sur le stock de filtres neufs	X	Incendie du stockage de filtres neufs	Oui	Non	Non	Oui	Oui	-	Sans objet	Oui

ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES

L'Analyse Détaillée des Risques (ADR) suit la même logique que celle menée pour l'APR avec pour objectif d'examiner les phénomènes dangereux des scénarios dont les effets peuvent atteindre des enjeux à l'extérieur de l'établissement et de vérifier la maîtrise des risques associés.

La caractérisation en termes de gravité des effets, de probabilité d'occurrence, et de cinétique est à mener pour les phénomènes dangereux ressentis à l'extérieur des limites de propriétés : ainsi, les scénarios suivants ont été retenus :

N° du phénomène	Intitulé des scénarios	Effet considéré
Sc 2	Stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 3)	Thermique
Sc 3	Stockage de matières dépolluées	Thermique
Sc 5	Stockage de filtres neufs	Thermique

Analyse détaillée su scénario Sc2 : incendie généralisé sur la zone de stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 2)

Gravité

Le bâtiment mitoyen est dédié à l'activité d'un garage. Les effets aux seuils réglementaires impactent certains des bâtiments d'activité de cette entreprise. Afin de déterminer le plus justement possible les cibles impactées par les effets aux seuils réglementaires, le nombre de personnes impactées a été calculé en

divisant le nombre d'employés (environ 3 personnes) évoluant sur la parcelle par la surface impactée pour chaque seuil d'une surface totale de 1 300 m². Le ratio est donc de 23 personnes /ha environ.

Les cibles humaines potentiellement touchées par les effets du scénario n°2 en dehors de l'établissement MéGo! de Bourg-Blanc sont estimées à moins de 1 personne pour les SEI. Les effets létaux n'impactent pas l'extérieur du site d'étude.

Au regard de l'exposition limitée des tiers aux différents seuils réglementaires, il est pertinent de qualifier la gravité du scénario de « modéré » selon la grille d'appréciation de l'annexe 3 de l'Arrêté Ministériel du 29 septembre 2005.

Probabilité d'occurrence

En termes d'évènements initiateurs, pour ce scénario, ils sont recensés comme étant la présence de source d'ignition, un court-circuit électrique ou un effet domino depuis la zone de stockage n°1 de mégots de cigarette.

La détermination de la probabilité d'occurrence du scénario dépend également des barrières de sécurité mises en place pour éviter d'atteindre l'évènement redouté central.

Parmi elles, celles qui permettent la prévention du risque de développement d'un incendie au niveau de la zone de stockage :

- La surveillance quotidienne du site d'étude : cette mesure permet d'améliorer la détection d'un départ de feu au niveau de la zone de stockage et de réduire la durée d'intervention si nécessaire,
- Le respect des consignes de sécurité et d'exploitation par le personnel : des mesures comme l'interdiction de fumer sur les zones à risque d'incendie, l'établissement de permis de feu, les procédures d'urgence, etc... sont autant de mesures organisationnelles permettant de réduire l'apparition du risque et le temps d'intervention en cas de départ de feu avéré,

- La présence de moyens internes de lutte contre l'incendie tels que les extincteurs, la réserve incendie, le camion de pompier présent à proximité du stockage,
- La formation d'une partie du personnel à l'utilisation de ces moyens de lutte permet également d'optimiser le temps d'intervention en cas de départ de feu,
- La coordination avec les services de secours et d'incendie externes permet de faciliter leur intervention si nécessaire (procédure d'alerte, mise à disposition des informations importantes, accessibilité).

Tous ces éléments conduisent à placer ce scénario en classe de probabilité C.

Cinétique

La cinétique accidentelle associée au scénario Sc2 permettra la mise à l'abri des éventuelles personnes situées à proximité, mais aussi la mise en place de moyens de première intervention (extincteurs, fermeture vanne de confinement) en attendant le cas échéant le déploiement d'autres moyens extérieurs.

Analyse détaillée du scénario Sc3 : Incendie du stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 3)

Gravité

La parcelle voisine est dédiée aux activités d'une entreprise de travaux public (SARL Henri Thépaut). Les effets aux seuils réglementaires impactent certains des bâtiments d'activité de ces entreprises. Afin de déterminer le plus justement possible les cibles impactées par les effets aux seuils réglementaires, le nombre de personnes impactées a été calculé en divisant le nombre d'employés (au maximum 10 personnes) évoluant sur la parcelle par la surface impactée pour

chaque seuil d'une surface totale de 2 500 m². Le ratio est donc de 40 personnes /ha environ.

Les cibles humaines potentiellement touchées par les effets du scénario n°3 en dehors de l'établissement MéGO! de Bourg-Blanc sont estimées à moins de 1 personne pour les SEI, SEL et SELS.

Au regard de l'exposition limitée des tiers aux différents seuils réglementaires, il est pertinent de qualifier la gravité du scénario Sc3 de « modéré » selon la grille d'appréciation de l'annexe 3 de l'Arrêté Ministériel du 29 septembre 2005.

Probabilité d'occurrence

En termes d'évènements initiateurs, pour ce scénario, ils sont restreints à la présence de source d'ignition puisqu'aucun effet domino n'est susceptible d'être à l'origine de l'incendie de la zone.

La détermination de la probabilité d'occurrence du scénario dépend également des barrières de sécurité mises en place pour éviter d'atteindre l'évènement redouté central rappelées ci-dessus pour le scénario Sc2.

Tous ces éléments conduisent à placer ce scénario en classe de probabilité C.

Cinétique

La cinétique accidentelle associée au scénario Sc3 permettra la mise à l'abri des éventuelles personnes situées à proximité, mais aussi la mise en place de moyens de première intervention (extincteurs, fermeture vanne de confinement) en attendant le cas échéant le déploiement d'autres moyens extérieurs.

Analyse détaillée du scénario Sc5 : Incendie du stockage de filtres neufs

Gravité

La parcelle voisine est dédiée aux activités d'une entreprise de travaux public (SARL Henri Thépaut). Les effets irréversibles impactent certaines des aires extérieures de cette entreprise. Afin de déterminer le plus justement possible les cibles impactées par les effets aux seuils réglementaires, le nombre de personnes impactées a été calculé en divisant le nombre d'employés (au maximum 10 personnes) évoluant sur la parcelle par la surface impactée pour chaque seuil d'une surface totale de 2 500 m². Le ratio est donc de 40 personnes /ha environ.

Les cibles humaines potentiellement touchées par les effets du scénario n°3 en dehors de l'établissement MéGO! de Bourg-Blanc sont estimées à moins de 1 personne pour les SEI, SEL et SELS.

Au regard de l'exposition limitée des tiers aux différents seuils réglementaires, il est pertinent de qualifier la gravité du scénario Sc5 de « modéré » selon la grille d'appréciation de l'annexe 3 de l'Arrêté Ministériel du 29 septembre 2005.

Probabilité d'occurrence

En termes d'évènements initiateurs, pour ce scénario, ils sont recensés comme étant la présence de source d'ignition ou un effet domino depuis la zone de stockage d'acétate de cellulose à l'intérieur du bâtiment.

La détermination de la probabilité d'occurrence du scénario dépend également des barrières de sécurité mises en place pour éviter d'atteindre l'évènement redouté central rappelées ci-avant pour le scénario Sc2.

Tous ces éléments conduisent à placer ce scénario en classe de probabilité C.

Cinétique

La cinétique accidentelle associée au scénario Sc5 permettra la mise à l'abri des éventuelles personnes situées à proximité, mais aussi la mise en place de moyens de première intervention (extincteurs, fermeture vanne de confinement) en attendant le cas échéant le déploiement d'autres moyens extérieurs.

Synthèse des risques par scénario

Gravité des Conséquences	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux	Red	Red	Red	Red	Red
Catastrophique	Yellow	Orange	Red	Red	Red
Important	Yellow	Yellow	Orange	Red	Red
Sérieux	Green	Green	Yellow	Orange	Red
Modéré	Green	Green	2, 3, 5	Green	Yellow

Les scénarii 2, 3 et 5 sont acceptables.

Ainsi aucune démarche de réduction des risques supplémentaire ne doit être envisagée pour l'établissement MéGO! de BOURG-BLANC

MESURES DE PREVENTION ET D'INTERVENTION

Mesures de prévention

Les principales mesures prévues visant à prévenir le risque incendie sont de plusieurs types : constructives et organisationnelles.

Afin d'éviter qu'un incendie ne se déclare dans notre établissement, les principales mesures prises sont les suivantes :

Consignes de sécurités et d'exploitation :

- Interdiction de fumer dans les bâtiments et au niveau des zones à risques ;
- Interdiction de tout brûlage à l'air libre ;
- Interdiction d'apporter du feu sous une forme quelconque, en dehors des cas couverts par un « permis de feu » ;
- Consignes de situation d'urgence indiquant la conduite à tenir en cas d'incidents ;
- Consignes générales en cas d'incendie ;
- Consignes générales en cas de pollution accidentelle ;
- Consignes particulières relatives à l'alerte et à l'évacuation ;
- Procédure de permis de feu préalable à la réalisation de toute intervention par points chauds, intégrant une levée de doute en fin d'intervention ;
- Procédure d'urgence en cas de perte d'étanchéité d'un conditionnement de déchets amiantés ;
- Consigne d'utilisation (démarrage, mise en sécurité) des engins.

Maintenance des installations et équipements

La maintenance des installations concerne, en premier lieu, les installations électriques qui sont l'une des sources d'ignition privilégiées. Ces équipements sont installés selon les normes en vigueur et sont annuellement vérifiés par un organisme compétent, objet d'un rapport conservé sur site. Les installations qui présentent une partie conductrice qui même hors tension peut faire transiter du courant notamment en cas de défaut, est « mise à la terre »

De la même manière, les engins de manutention (tels que les broyeurs) sont entretenus et vérifiés selon les conditions réglementaires et les préconisations du constructeur car ils peuvent également être source d'ignition (flamme, étincelle, échauffement).

Intervention d'entreprises extérieures

Dans le cadre d'une mise en œuvre de moyens pour sensibiliser de façon spécifique les intervenants d'entreprises extérieures, la société MéGO ! a mis en place les procédures suivantes :

- Consignes de sécurité spécifiques à l'égard des entreprises intervenantes ;
- Plan de prévention (pour tous travaux d'entretien ou travaux neufs réalisés par des entreprises extérieures intervenantes) destiné à cadrer l'intervention future, identifier les risques autour du chantier et ceux qui seront générés par celui-ci (co-activité) ;
- Protocole de sécurité pour les opérations de livraison et d'expédition.

Formation/information/sensibilisation des personnels

Le personnel embauché par l'exploitant sera formé afin de s'assurer de la maîtrise des risques inhérents au facteur humain : ainsi, à l'embauche le personnel sera formé à son poste le cas échéant. De plus, une partie du personnel sera également

formée/sensibilisée à l'intervention au travers de la manipulation des équipements d'intervention comme sur les personnes.

L'exploitant dispense un parcours de formation à l'attention de son personnel pour s'assurer de la maîtrise des risques inhérents au facteur humain.

En premier lieu, à l'embauche, la société s'assure que le salarié soit formé au poste qu'il occupe.

Une formation spécifique en matière de Sécurité et d'Environnement lui est également dispensée dans le cadre du SME.

Ensuite, en fonction des nécessités liées aux tâches confiées des formations spécifiques et leur recyclage sont dispensées en internes ou en externes. L'exploitant, Bastien LUCAS, a d'ores et déjà réalisé une formation « Risque incendie ».

Une partie du personnel est également sensibilisée/formée à l'intervention au travers de la manipulation des équipements d'intervention (extincteurs) comme de l'intervention sur les personnes (Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)). Un membre du personnel est d'ores et déjà Sauveteur Secouriste du Travail.

Un exercice « incendie » sera réalisé semestriellement.

Sécurité anti-intrusion

Le site est clôturé par un grillage de 2 m de hauteur et est fermé par un portail verrouillé en dehors des périodes de présence du personnel.

Surveillance des installations

En dehors des périodes de présence du personnel, l'ensemble du site est équipé d'un système de vidéosurveillance avec enregistrement et consultable en direct à distance.

Moyens de protection

Résistance du bâtiment aux effets thermiques

Les principales dispositions constructives du bâtiment d'exploitation (superficie de 250 m² en rez de chaussée seul, mitoyenne avec un garage automobile) sont, pour rappel, les suivantes.

- Mur séparatif : mur coupe-feu (CF) 2 heures en parpaing ;
- Structure générale : métallique avec pannes en bois ;
- Bardage extérieur : métallique simple ;
- Revêtement de sol en béton dallé ;
- Toiture : bac acier donnée pour R15.

Moyens d'intervention internes et d'alerte

Les moyens d'intervention internes se composent notamment :

- d'extincteurs ;
- des poteaux incendies publics présents en voirie à proximité immédiate du site d'étude ;

CONCLUSION

Au travers de cette étude de dangers, la société MéGO! de BOURG-BLANC a procédé à la réévaluation du niveau de maîtrise des risques associés à ses installations.

Après une description approfondie de l'établissement, de son environnement et de ses installations ; les potentiels de dangers ont été passés en revue, autant les

agresseurs externes (naturels et technologiques) que les potentiels de dangers internes.

Les potentiels de dangers identifiés ainsi que l'analyse de l'accidentologie sur des installations similaires ont permis d'alimenter l'Analyse Préliminaire des Risques, processus qui a identifié 11 scénarii d'accident, leurs causes, conséquences et mesures de prévention et de protection. Le processus de l'APR a également permis d'évaluer ces scénarii de façon qualitative afin de les prioriser et de sélectionner ceux dont une analyse plus fine était nécessaire au regard de leur potentiel danger intrinsèque (probabilité d'occurrence et gravité des effets) et de leur niveau de maîtrise.

Les scénarii retenus pour la phase de caractérisation en intensité étaient au nombre de 5 :

- Scénario n°1 : Incendie du stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 1)
- Scénario n°2 : Incendie du stockage tampon de déchets de mégots de cigarette (zone 2)
- Scénario n°3 : Incendie du stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 3)
- Scénario n°4 : Incendie du stockage de matières dépolluées
- Scénario n°5 : Incendie du stockage de filtres neufs

Cependant, après quantification des phénomènes, il apparaît que les zones d'effets générées par le scénario 3 ne sortent pas des limites de propriétés, n'atteignent aucun tiers et n'ont aucune conséquence sur les éléments vulnérables internes du site de MÉGO! ni sur les intérêts environnementaux.

A contrario, une analyse détaillée des risques avec quantification de la gravité, de la probabilité d'occurrence et de la cinétique, a été menée pour trois scénarios présentant des effets hors des limites de propriétés :

- Scénario n°2 : Incendie du stockage tampon de déchets de mégots de cigarette (zone 2)

- Scénario n°3 : Incendie du stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 3)
- Scénario n°5 : Incendie du stockage de filtres neufs

Le tableau ci-après synthétise le niveau de risque retenu pour ces scénarios :

Tableau 4 : Synthèse du niveau de risque des scénarios étudiés en ADR

Numéro de scénario	Intitulé du scénario	Niveau de gravité retenu	Classe de probabilité d'occurrence retenue	Niveau de risque
Sc 2	Incendie du stockage tampon de déchets de mégots de cigarette (zone 2)	Modérée	C	Acceptable
Sc 3	Incendie du stockage de déchets de mégots de cigarette (zone 3)	Modérée	C	Acceptable
Sc 5	Incendie du stockage de filtres neufs	Modérée	C	Acceptable

Les scénarios Sc2, Sc3 et Sc5 étudiés en analyse détaillée sont classés acceptables.

Ainsi aucune démarche de réduction des risques supplémentaire ne doit être envisagée pour l'établissement MÉGO! de BOURG-BLANC.
 Ainsi, les installations MÉGO! de BOURG-BLANC ne présentent pas de risques inacceptables ou nécessitant la mise en œuvre d'une démarche de réduction des risques supplémentaire.
 L'exploitant veillera au maintien des mesures de maîtrise des risques existantes.